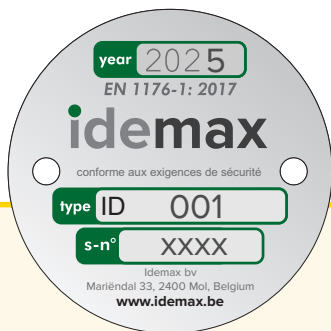
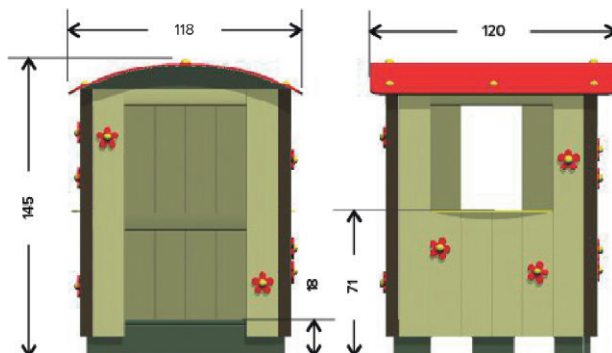


modèle	dim. L x l x H poids
ID001-000000-MC	L120 x l118 x H145 cm ± 200 kg



La maisonnette est facilement transportable au moyen d'un transpalette. +/- 200kg



Montage

La maisonnette est livrée prête à l'emploi. Elle ne nécessite aucun montage.

Matériaux

- Planches massives en plastique recyclé (PP et PE) teinté dans la masse (beige, vert, brun)
- Vis en inox (6 et 8 mm)
- Toiture et fleurs décoratives en polyéthylène rouge et jaune de 12,5 mm d'épaisseur.

Entretien

La maisonnette ne comporte aucune pièce mobile.

L'entretien du plastique se limite à l'essentiel, le nettoyage à l'eau tiède savonneuse au moyen d'une éponge ou d'une brosse douce. Rincez en profondeur, afin d'éliminer tout résidu de savon et de saletés. Le plastique présente un taux d'absorption d'humidité inférieur à 0.29%. L'huile, la graisse et d'autres produits ne font donc que peu de taches, voire pas de taches du tout. Ce taux d'absorption d'humidité extrêmement faible, rend difficile, voire impossible, la fixation des mousses, algues, etc. permettant ainsi de les enlever aisément. Possibilité de nettoyage au Kärcher à une pression

maximale de 100 bars. Il faut toutefois éviter ce traitement autant que possible. Il n'est d'ailleurs généralement pas nécessaire. Aspergez avec un jet rotatif, à une distance minimale de 30 cm du plastique.

Instructions de contrôle

Contrôle visuel :

Selon l'intensité d'utilisation, un contrôle visuel s'impose chaque semaine ou chaque mois.

Contrôle du fonctionnement :

Selon l'intensité d'utilisation, un contrôle du fonctionnement s'impose chaque mois ou tous les quatre mois.

Contrôle approfondi :

Chaque année

Attention particulière lors du contrôle du fonctionnement ou du contrôle approfondi :

- Tous les éléments sont bien fixés ?
- Éléments desserrés, manquants, endommagés ou usés ?
- Vis desserrées et saillantes ?
- L'ancrage dans le sol est toujours en bon état ?
- Signes de vandalisme ?

Utilisez les éléments originaux Idemax pour la réparation éventuelle, pour garantir la validité du certificat.

Installation

Le placement se fait sur un sol en dur et plane.
La maisonnette ne peut pas être installée sur un sol meuble (sable, écorce, copeaux de bois), sauf si une construction portante est montée (pas incluse).

Zone de sécurité

Il est obligatoire de laisser une zone libre de tout obstacle de 150 cm autour de la maisonnette.

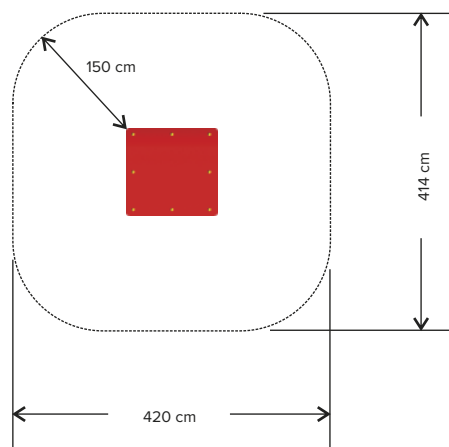
Sol amortissant facultatif

La hauteur étant inférieure à 60 cm, la maisonnette peut être installée sur une surface dure sans installation de sol amortissant.

Notez : en France, en fonction du type de sol et de la hauteur de chute, la Norme EN NF 1177 peut contraindre à l'installation d'un sol amortissant approprié.

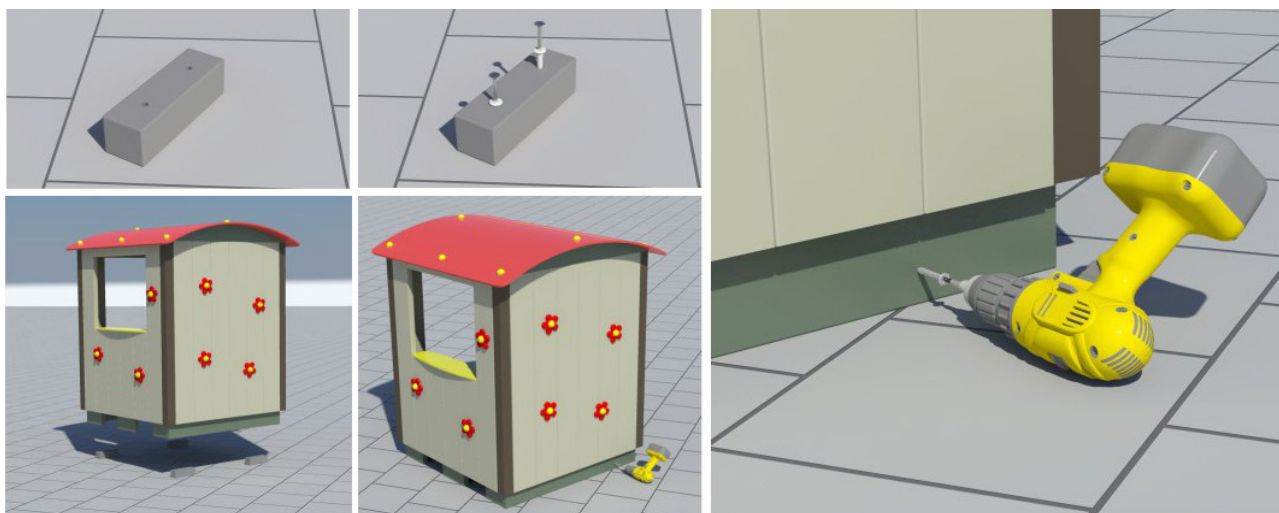
Ancrage ou non ?

Selon les normes européennes, dans les aires de jeux publiques, l'ancrage est obligatoire. Il peut être envisagé de ne pas ancrer cet équipement de jeu dans une cour de récréation avec surveillance. Dans le cas où la cour est seulement utilisée par l'école, il y a peu de risques de sécurité causées par le fait que le jeu n'est pas ancré. Si vous choisissez de ne pas ancrer le jeu, nous conseillons de bien marquer la position du jeu au sol, de façon qu'il soit correctement remis à la même place après un déplacement temporaire, toujours respectant la zone de sécurité libre de 150 cm autour du jeu.



En cas d'ancrage du module de jeu

Marquez la position souhaitée du jeu sur le sol dur en respectant la zone de sécurité obligatoire. Dessinez les contours du jeu en craie.
Montez les 4 blocs en plastique fournis sur le sol, de manière qu'ils se trouvent juste à l'intérieur de la maisonnette (2 trous sont déjà forés dans chaque bloc pour l'insertion des chevilles fournies).
Placez la maisonnette sur les blocs au moyen d'un transpalette. Forez les trous (mèche de 4 mm) pour visser la maisonnette aux blocs avec les vis en inox fournies.



Conseil important

Insérez d'abord complètement la cheville dans le trou.
Ensuite, vissez plutôt que frappez la vis au marteau de façon à ne pas endommager la tête de vis.

Sécurité et normes



Certification de conformité

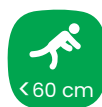
Le module de jeu a été soumis à des tests rigoureux et est certifié conforme à la norme européenne EN1176. L'homologation a été réalisée par TÜV SÜD. Consultez le certificat joint au manuel.



Angles et coins arrondis

Le module est doté d'angles et de coins arrondis afin de minimiser les risques de blessures et d'assurer une sécurité optimale.

Nous appliquons à nos produits les mêmes précautions que celles prescrites dans la norme européenne pour les équipements de jeux.



Sol amortissant non requis

La hauteur de chute étant inférieure à 60 cm, le module peut être installé sur une surface dure sans sol amortissant.

Note : En France, selon le type de sol et la hauteur de chute, la norme EN NF 1177 peut imposer l'installation d'un sol amortissant approprié.



Sol amortissant requis

Un sol amortissant est requis pour le module, conformément à la réglementation européenne en vigueur. Le manuel indique la hauteur de chute de l'équipement de jeu.

Ancrage



Ancrage obligatoire

Placement sur surface dure. Selon les normes européennes, l'ancrage est obligatoire. Pièces d'ancrage fournies.



Ancrage pas obligatoire partout

Installation sur une surface dure. L'ancrage n'est pas toujours obligatoire. Selon les normes européennes, il est obligatoire dans les aires de jeux publiques. Cependant, dans une cours de récréation sous surveillance, il est possible de ne pas ancrer cet équipement de jeu. Si la cour est exclusivement utilisée par l'école, les risques liés à l'absence d'ancrage sont limités. Les pièces d'ancrage sont fournies.



Ancrage facultatif

Placement sur surface dure. L'ancrage n'est pas obligatoire dans la plupart des pays européens. Les pièces d'ancrage ne sont pas fournies et sont donc à commander.



A creuser

Ancrage dans le sol. Le jeu ou le mobilier est équipé de pieds rallongés et d'un repère indiquant la profondeur minimale d'encastrement. Consultez toujours le manuel du produit concerné.

Montage et mobilité



Livré assemblé

Le module est entièrement assemblé avant livraison, aucun montage n'est requis.



Montage limité requis

Livré pré-monté, un assemblage est nécessaire.



Déplaçable

Le déplacement du module s'effectue aisément, bien qu'un transpalette puisse être requis dans certains cas.



Le gestionnaire informe sans délai l'autorité compétente (p. ex. la NVWA ou le SPF Économie) de tout accident grave qui survient avec l'équipement de jeu.

Par accident grave au sens de ce qui précède, il faut en tout état de cause entendre un accident :

- a. ayant une issue mortelle ;
- b. entraînant des lésions, permanentes ou non, chez une personne ;
- c. conduisant à une hospitalisation immédiate.

ATTESTATION DE CONFORMITÉ
Z-F-26-08-5010797276-001-720304726-03

Add value.
Inspire trust.

Selon le Décret 94-699 du 10 août 1994 modifié le 30 septembre 2019 fixant les exigences relatives aux équipements d'aires collectives de jeu.

Cette attestation est publiée par TÜV SÜD Benelux.

Attestation numéro. : Z-F-26-08-5010797276-001-720304726-03

Dossier numéro: 720304726-03

Concerne : Maissonnette



Référence:	numéro de type:	ID001
	numéro de série:	-
Numéro du rapport:		P-NL-25-11-720304726-03-01rev1
Certification		Certification de type
Basé sur les critères d'évaluation des normes:		EN 1176-1:2017+A1 :2023
Propriétaire:		Idemax bvba
Adresse propriétaire:		Achterbos 72, 2400 Mol
Catégorie d'équipement aire de jeu:		Jeu d'imagination
Fabricant		Idemax bvba
Année de fabrication:		àpd 2026
Fournisseur :		Idemax bvba
Année de livraison:		àpd 2026
Date de l'inspection:		18.11.2025

TÜV SÜD Benelux, Leuvensesteenweg 350, B – 3190 Boortmeerbeek déclare que l'équipement susmentionné est conforme aux exigences de fabrication énoncées dans le Décret 94-699 du 10 août 1994.

Boortmeerbeek, le 06.10.2026

Nom: Astrid De Beukelaer
Fonction: Expert Playground Equipment
Le certificat digital est la version originale

ATTESTATION DE CONFORMITÉ
Z-F-26-08-5010797276-001-720304726-03

Add value.
Inspire trust.

ANNEXE 1

Description du produit : maisonnette

Dimensions (L x l x h) : env. L120 x l118 x H145 cm

Haute de chute :< 60 cm

Applications et limitations

Cette attestation porte exclusivement sur le seul équipement d'aire collective de jeux soumis à l'examen.

On tient à signaler aux exploitants que les contrôles et entretiens des équipements sont obligatoires, afin de maintenir les équipements en bon état.

Toute modification de l'équipement testé, de sa configuration (pièces détachées, etc.) et de ses assemblages doit faire l'objet d'une demande d'extension d'attestation.

TÜV SÜD Benelux doit être informé sans délai de toute modification ou réparation qui pourrait affecter la sécurité ou la santé des personnes.

Fin du certificat